

<https://www.snetap-fsu.fr/Covid-19-mesures-sanitaires-pas-de-consignes-nationales-avant-vendredi-et-pour-cause.html>



Covid 19 - mesures sanitaires : pas de consignes nationales avant vendredi... et pour cause

!

- Nos Actions - Les Communiqués -
Date de mise en ligne : jeudi 14 mai 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Pas de publication du plan de reprise national ce jeudi

Les instances nationales CHSCTM (lundi), [CTEA](#) (mardi) et [CTM](#) (mercredi) n'ont pas été en mesure d'être consultées sur des documents finalisés et de nombreux points sont renvoyés "à l'arbitrage"... Il n'y aura donc pas de publication ce jeudi du plan de reprise comprenant les mesures de protection préconisées dans le cadre d'une reprise progressive (le télétravail restant prioritaire) en présentiel dans le contexte de la pandémie de Covid 19. Le Secrétariat Général du MAA a décidé de reconvoquer un [CTM](#) vendredi matin pour que celui-ci soit en mesure de se prononcer.

Des [CoHS](#) qui devront de fait se réunir la semaine prochaine

Par suite, la CoHS qui doit décliner localement les mesures du plan national du MAA, avant toute reprise (personnels-apprenant.es), pour qu'elle puisse se réunir valablement se doit, afin de porter avis sur le Plan de Reprise d'Activité de l'[EPLFPA](#) d'être repoussée à la semaine prochaine. Précision : si une CoHS a déjà été réunie en amont de la parution du protocole national du MAA, elle devra nécessairement l'être à nouveau afin de s'assurer de la conformité en tous points des mesures sanitaires prescrites et donc à appliquer, sauf à voir la responsabilité des directions et des agents chargées de veiller à leurs mises en oeuvre engagées.

Pour l'Enseignement, des décisions cruciales encore à l'arbitrage du Ministre

Des arbitrages devaient initialement arriver ce mercredi matin avant la tenue du [CTM](#) de l'après-midi, il n'en fut rien. De « menus détails »... qui si, il en était besoin, doivent convaincre toute personne responsable de ne pas s'avancer sur des mesures sanitaires de fait non stabilisées (sur la base de textes toujours à l'état de projet). Ainsi, dans l'enseignement agricole, nous ne savons toujours pas à cette heure :

- **le nombre d'élèves, étudiant.es, apprenti.es, stagiaires que nous sommes en droit de pouvoir accueillir par groupe** (le SNETAP-[FSU](#) demande que dans la continuité des mesures sanitaires prises par le gouvernement pour l'accueil des enfants de soignant.es en s'en tienne à 10 maximum par groupe), ou le nombre de personnes en même temps dans un établissement (à ce stade le texte se borne à dire qu'il faudra « probablement le définir »)...
- **le nombre d'internes à accueillir par chambre** - dans sa première version l'instruction [DGER](#) avait retenu 1 par chambre (conformément aux prescriptions de la médecine de prévention et des [ISST](#), les « gestes barrières » comme le port du masque n'étant pas possibles de nuit), mais la [CFDT](#) soulignant que cette mesure était plus restrictive que celle du protocole [EN](#), une seconde version évoque un accueil sous couvert d'un mètre d'écart... entre les lits... Autrement dit, à ce stade, le choix reste entier entre « tout ou rien » en terme de sécurité !
- **si nos apprenti.e.s qui rentreront en même temps que les lycéens** (ce que le SNETAP-FSU et d'autres organisations demandent dans la mesure où tous ces jeunes relèvent bien de la formation initiale et ce que la Directrice Générale écrivait encore dimanche dans son courriel aux [DRAAF](#) et directeurs d'[EPL](#)) ou dès que possible...
- **si nos élèves, étudiant.es, apprenti.es partiront ou pas, ou un peu et sur décision de qui, en stage** avant la fin de l'année scolaire... rien de moins !

Seule confirmation dans cet épais brouillard... le droit à recevoir du Ministère **2 masques par jour** pour tous les agents de la communauté de travail (les agents régionaux des lycées étant eux pourvus en masque par leur employeur territorial). Confirmation d'une décision pourtant annoncée il y a 15 jours en CTM et remise en question ce

Covid 19 - mesures sanitaires : pas de consignes nationales avant vendredi... et pour cause !

mardi en [CTEA](#)... **pour les Agents sur Budget** - oui... ceux là même qui en [CFPPA](#), voire demain en [CFA](#), sont enjoins par certaines directions (qui contreviennent sciemment aux ordres de l'administration centrale) de reprendre en présentiel depuis lundi !

Devant notre indignation et notre insistance, le Secrétaire Général n'a pas attendu sur cette question majeure le « retour du cabinet du Ministre » et a confirmé ce mercredi que le volume de masques a bien été quantifié pour l'ensemble des agents, ceux sur budget compris ! Il ne nous reste donc plus qu'à découvrir à l'ouverture des cartons (qui ont été acheminés ou sont en passe de l'être, via les préfetures, dans nos EPLEFPA), le type de masque envoyé... « chirurgical », « grand public » jetable ou en tissu lavable... sachant que le degré de protection n'est pas le même et que le protocole sanitaire une fois le masque souillé (dès que l'on sera amené à le retirer - a minima après l'avoir porté 4 heures) n'est pas le même en fonction de la nature du masque en question.

Sans commentaire !

Paris, le 14 mai 2020

Le secrétariat général du SNETAP-FSU.